

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COMMISSION DES DROITS
DE L'HOMME DU CAMEROUN

SOUS-COMMISSION CHARGÉE
DE LA PROMOTION DES DROITS DE
L'HOMME

Secrétariat Permanent

Division de la Protection
et de la Promotion des Droits de l'homme

B.P./P.O. Box 20317, Yaoundé
Fax: (237) 222-22-60-82

Numéro Vert : 1523



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON HUMAN
RIGHTS COMMISSION

SUB-COMMISSION IN CHARGE
OF HUMAN RIGHTS PROMOTION

Permanent Secretariat

Human Rights Protection
and Promotion Division

Tel. : (237) 222-22-61-17 / 691 12 86 70
E-mail : chrc.cdhc2019@yahoo.com
Web: www.cdhc.cm

Toll-Free Number: 1523

DÉCLARATION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DE LA 37^E ÉDITION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC DE DROGUES

26 juin 2024

Thème.- Les preuves sont claires : investissez dans la prévention

La Commission des Droits de l'homme du Cameroun (ci-après : « la Commission »), créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 et mise en place le 29 avril 2021 à la suite de la prestation de serment de ses membres devant la Cour suprême, siégeant en Chambres réunies,

Ayant à l'esprit qu'en application d'une résolution de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues tenue du 17 au 26 juin 1987 à Vienne, recommandant qu'une journée soit observée pour souligner l'importance de la lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues, l'Assemblée générale des Nations Unies, par résolution A/RES/42/112 du 7 décembre 1987, a proclamé la célébration de la **Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues**, autrement désignée **Journée mondiale contre la drogue (JMD)** le 26 juin de chaque année, pour rappeler l'objectif que se sont donnés les États membres de l'ONU de renforcer l'action et la coopération aux échelons national, régional et universel, en vue de parvenir à un monde sans toxicomanie,

Ayant également à l'esprit que cette journée commémore le démantèlement par Lin Zexu, Haut-Commissaire dans la ville de Canton en Chine, d'un réseau de plus de mille cinq cent (1 500) chinois – consommateurs ou revendeurs d'opium – et la saisie, sur les bateaux étrangers de plus de vingt mille (20 000) caisses d'opium dont le contenu a été détruit en public¹,

Notant que la JMD est un moment opportun pour réagir face au fléau que représentent les drogues, compte tenu de ce que leur consommation nuit à la santé, au bien-être des consommateurs, tue chaque année des centaines de milliers de personnes victimes de surdoses² et que « *le marché des drogues illicites bat des records de production, alimentant la criminalité et la violence dans [le monde et provoquant des effets néfastes] sur la santé et le bien-être des consommateurs* »³,

Soulignant qu'à la suite des activités commémoratives de la 36^e édition de la JMD célébrée en 2023 sous le thème *Les Gens avant tout, mettons fin à la stigmatisation et la discrimination, renforçons la prévention*, l'édition 2024 de cette Journée est célébrée sous le thème ***Les preuves sont claires : investissez dans la prévention***⁴, un thème qui rappelle que

des politiques efficaces en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues doivent être ancrées dans la science, la recherche, le plein respect des Droits de l'homme, la compassion et une compréhension approfondie des implications sociales, économiques et sanitaires de la consommation de drogues⁵,

Rappelant que l'on désigne par drogue toute « *substance chimique psychotrope, considérée comme nocive, qui peut provoquer une dépendance* »⁶,

Rappelant également que le mot drogue est pris au sens de « *substance dont la production et la consommation sont illicites* »⁷,

Soulignant que les consommateurs de drogues et ceux qui vivent avec des troubles liés à la toxicomanie étant sans cesse victimes des drogues elles-mêmes, de la stigmatisation et de la discrimination, ainsi que des réponses brutales et inhumaines au problème, le thème de cette année nous rappelle qu'il est plus efficace de *briser le cycle de la souffrance en agissant en amont*, avant que les drogues ne s'installent, en investissant dans la prévention,

Considérant que le préambule de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 portant amendement de ladite Convention, dispose que « *la toxicomanie est un fléau pour l'individu et constitue un danger économique et social pour l'humanité [et il] incombe de prévenir et de combattre ce fléau* »⁸,

¹ Cf. Les échos, « Lin Zexu : Guerre à l'opium ! », <https://www.lesechos.fr/2008/08/lin-zexu-guerre-a-lopium-513079>, consultée le 29 mai 2024.

² *Idem.*

³ Cf. Le Secrétaire Général de l'ONU, « Message à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues », UNIS/SGSM/1411, 21 juin 2023, <https://unis.unvienna.org/unis/en/pressrels/2024/unissgsm1411.html>, consultée le 24 juin 2024.

⁴ Cf. ONU, « Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues, Thème 2024, *Les preuves sont claires : investissez dans la prévention* », <https://www.unodc.org/unodc/en/drugs/index-new.html>, consultée le 24 juin 2024.

⁵ *Idem.*

⁶ Cf. Dictionnaire encyclopédique Encarta.

⁷ Cf. Michel MASSE, « Drogue », in : Joël ANDRIANTSIMNAZOVINA *et al.* (dir.), *Dictionnaire des Droits de l'homme*, Quadrige/Presses Universitaires de France, Paris, 2012, pp. 303-305, spéc. p. 303.

Considérant également que le Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité (2019-2023) de l'Union africaine, cinquième cadre stratégique qui oriente l'élaboration des politiques en matière de drogues en Afrique, a été prolongé jusqu'en 2025 par les chefs d'État,⁹

Soulignant que, selon le *Rapport mondial sur les drogues 2023* publié en juin 2023 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC),

l'offre toujours record de drogues illicites et des réseaux de trafiquants de plus en plus agiles aggravent les crises mondiales et posent des défis aux services de santé et aux services de détection et de l'ordre¹⁰,

Relevant que le trafic de drogues aggrave les menaces de type criminel qui touchent davantage les communautés vulnérables en portant atteinte à leur droit à la sécurité et à des moyens de subsistance ainsi qu'à leur droit à vivre dans un environnement propre, sain et durable,

Soulignant que le cadre normatif et institutionnel relatif à la lutte contre l'abus et le trafic de drogues a peu varié depuis la dernière édition de la célébration de cette journée, et que les dispositions y relatives sont visées dans la déclaration publiée à l'occasion de la célébration de cette journée en 2023¹¹,

Rappelant les propos de Fatou SOW SARR, Commissaire chargée du développement humain et des affaires sociales à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), selon lesquels

le fardeau le plus lourd de la consommation de drogues est assumé par la tranche d'âges de dix (10) à vingt-neuf (29) ans ; par conséquent, il est essentiel d'investir davantage dans la santé mentale des jeunes pour protéger nos enfants et nos adolescents contre la consommation des drogues illicites¹²,

Rappelant également que selon Waly GHADA, directrice exécutive de l'ONUDC, nous devons intensifier la lutte contre les réseaux de trafiquants de drogue qui exploitent les conflits et les crises mondiales pour étendre la culture et la

⁸ Cf. Nations Unies, Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 portant amendement de la convention unique sur les stupéfiants de 1961, https://www.unodc.org/pdf/convention_1961_fr.pdf, consultée le 29 mai 2024.

⁹ Cf. Organe international de contrôle des stupéfiants, *Rapport mondial 2023*, https://unis.unvienna.org/unis/uploads/documents/2024-INCB/2325540F_INCB_Annual_Report.pdf, consultée le 29 mai 2024.

¹⁰ Cf. Nations Unies « Le Rapport mondial sur les drogues 2023 de l'ONUDC met en garde contre des crises convergentes alors que les marchés des drogues illicites continuent de se développer », <https://www.unodc.org/unodc/fr/press/releases/2023/June/unodc-world-drug-report-2023-warns-of-converging-crises-as-illicit-drug-markets-continue-to-expand.html>, consultée le 29 mai 2024.

¹¹ Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC), Déclaration de la CDHC à l'occasion de la célébration de la 36^e édition de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, publiée le 26 juin 2023, <http://www.cdhc.cm/index.php?page=docs&category=declarations>, consultée le 29 mai 2024.

¹² Cf. *Africa Defense Forum*, « ADF : l'Afrique de l'Ouest enregistre une hausse de consommation de drogue après avoir servi de voie de transit pendant plusieurs années », <https://adf-magazine.com/fr/2023/12/lafrique-de-louest-enregistre-une-hausse-de-consommation-de-drogue-apres-avoir-servi-de-voie-de-transit-pendant-plusieurs-annees/>, consultée le 29 mai 2024.

production de drogues illicites, en particulier les drogues synthétiques, alimentant ainsi les marchés illicites et causant un préjudice encore plus grand aux personnes et aux communautés¹³,

Considérant que, selon le *Rapport mondial sur les drogues 2023* produit par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), « sur les neuf cent quatre-vingt mille (980 000) personnes qui s'injectent des drogues en Afrique, plus de cent mille (100 000), soit 11,3 %, vivent avec le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) »¹⁴,

La Commission observe que les inégalités sociales et économiques alimentent – et sont alimentées par – les défis liés à la drogue, la dévastation de l'environnement et les violations des Droits de l'homme causées par les économies de drogues illicites ainsi que la domination croissante des drogues de synthèse¹⁵ ;

La Commission constate que les jeunes qui sont les plus vulnérables à la consommation de drogues sont également plus gravement touchés par les troubles liés à la consommation de substances psychotropes dans plusieurs Régions ; ainsi, 70 % des personnes en traitement ont moins de trente-cinq (35) ans en Afrique ;

La Commission constate également qu'au cours des dix (10) dernières années, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, qui servaient de voie de transit pour les drogues illégales en provenance d'Amérique du Sud, sont devenues des marchés de stupéfiants en plein essor avec une hausse troublante du nombre de consommateurs locaux¹⁶ ;

La Commission note que les populations déplacées de force font partie des groupes marginalisés qui souffrent de traumatismes physiques et psychologiques autant que d'une grande vulnérabilité socioéconomique, ce qui leur fait courir un risque accru de problèmes de santé mentale et de troubles liés à l'usage de substances psychotropes ;

La Commission salue les efforts fournis par les administrations publiques et leurs partenaires visant à lutter contre l'abus et le trafic illicite de drogues, notamment à travers :

- la saisie par la douane camerounaise le 30 mai 2024, à l'aéroport international de Douala, d'une cargaison de 24,5 kg de cocaïne estimée à près d'un milliard trois cent millions (1 300 000 000) de francs CFA, cargaison en provenance de Sao Paulo au Brésil et dissimulée dans des sacs à main et dans des chaussures ainsi que l'arrestation, le même jour, d'un sexagénaire de nationalité camerounaise fortement impliqué dans ce trafic et qui a été mis à la disposition du procureur de la

¹³ Cf. Nations Unies, « Le Rapport mondial sur les drogues 2023 de l'ONUDC met en garde ... », *op. cit.* (note n° 10).

¹⁴ Cf. UNODC, *Rapport mondial sur les drogues 2023*, https://www.unodc.org/res/WDR-2023/Special_points_F.pdf, consultée le 29 mai 2024.

¹⁵ Cf. Nations Unies, « Le Rapport mondial sur les drogues 2023 de l'ONUDC met en garde ... », *op. cit.* (note n° 10).

¹⁶ Cf. *Africa Defense Forum*, « ADF : l'Afrique de l'Ouest enregistre une hausse de consommation de drogue après avoir servi de voie de transit ... », *op. cit.* (note n° 13).

République près le Tribunal de grande instance de Douala-Bonanjo¹⁷ dans le cadre de l'enquête liée à cette affaire ;

- la saisie, le 16 avril 2024, par la Brigade de Gendarmerie de Kondengui, de trois cent trente-neuf (339) petits filons, de sept gros paquets et d'une quantité d'environ 7,425 kg de chanvre indien ainsi que l'arrestation de quatre (4) personnes, âgées de dix-neuf (19) à trente-un (31) ans, suspectées d'être impliquées dans un réseau de distribution de drogue au quartier Mvog ATANGANA MBALLA dans la ville de Yaoundé, dans le cadre d'une opération contre le trafic de stupéfiants intitulée « *Coups de poings* »¹⁸ ;
- l'organisation, le 3 avril 2024, par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) d'un séminaire en ligne sur le thème *Politiques des drogues en Afrique : production, consommation, commercialisation, santé publique, sécurité, drogues à usage licite ou illicite*¹⁹ ;
- la saisie, le 26 février 2024, par la douane camerounaise, d'une cargaison de quinze (15) kg de cocaïne estimée à près de six cent six millions (606 000 000) de francs CFA à l'aéroport international de Douala, lors de l'embarquement pour Istanbul d'un passager ayant pour destination finale le Sri Lanka en Asie du Sud sur un vol de la compagnie *Turkish Airlines*²⁰ ;
- la saisie le 27 décembre 2023, de treize (13) kg de chanvre indien au marché de la ville de Kye-Ossi dans la Région du Sud, lors d'une fouille effectuée par la Brigade de Gendarmerie de ladite localité²¹ ;
- la signature le 25 septembre 2023, de la circulaire n° 23/0007/MINESUP/SG/IGS/DAJ du ministre de l'Enseignement supérieur relative à la lutte contre la production, la détention, la consommation et la commercialisation du cannabis et autres stupéfiants en milieu universitaire ;
- la participation, du 20 au 22 septembre 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire, d'une délégation d'experts camerounais à une activité de jumelage visant le renforcement de la confiance, la création de relations et la mise en réseau dans le but de mieux faire connaître le trafic d'opioïdes synthétiques, de substances de type fentanyl et de nouvelles substances psychoactives en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale²² ;

¹⁷ Cf. *Cameroon tribune*, « Lutte contre la drogue : 24,5 kg de cocaïne saisis à l'aéroport », <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/65242/fr.html/lutte-contre-la-drogue-24-5-kg-de-cocaine-saisi>, publiée le 3 juin 2024, consultée le 29 mai 2024.

¹⁸ Cf. XINHUA, « Cameroun : importante saisie de chanvre indien à Yaoundé », <https://french.xinhuanet.com/20240418/b7c9a2c2a42e4bd68036f4075f57c443/c.html>, consultée le 29 mai 2024.

¹⁹ Cf. VIH.org, « Le Cnam : séminaire sur les politiques des drogues spéciales en Afrique », <https://vih.org/drogues-et-rdr/20240314/le-cnam-seminaire-politiques-des-drogues-special-afrique/>, consultée le 29 mai 2024.

²⁰ Cf. *Cameroon tribune*, « L'aéroport international de Douala : 15 kg de cocaïne saisis à l'aéroport », <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/63510/fr.html/laeroport-international-de-douala-15-kilos-de-cocaine-saisi-laeroport>, publiée le 29 février 2024, consultée le 29 mai 2024.

²¹ Cf. Ministère de la Défense, « Lutte contre le trafic de drogue et de stupéfiants : 13 kgs de chanvre indien saisis par la brigade de Gendarmerie de Kye-Ossi », <https://mindef.gov.cm/gendarmerie-nationale/2023/12/29/lutte-contre-le-traffic-de-drogue-et-de-stupefiants/>, consultée le 29 mai 2024.

²² Cf. Organe international de contrôle des stupéfiants, *Rapport mondial 2023*, *op. cit.* (note n° 9).

- l'inscription, en septembre 2023, des responsables du contrôle des drogues de trente-neuf (39) pays d'Afrique – dont le Cameroun – aux modules de formation en ligne de l'*International Narcotics Control Board (INCB Learning)*, des modules qui couvrent les stupéfiants, les substances psychotropes, les précurseurs, le cadre international de contrôle des drogues et les méthodes visant à assurer une disponibilité suffisante des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques²³ ;
- la saisie, le 5 août 2023, par la Brigade de Gendarmerie de Kye-Ossi, de deux sacs de cent (100) kg de chanvre indien et de dix-neuf (19) filons au lieu-dit village Kono-Fonosi²⁴ ;
- l'organisation, le 23 août 2023 au siège de l'association dénommée Jeunes Volontaires pour la Francophonie (JVF) situé dans la commune du 2^e arrondissement de Yaoundé, d'un atelier de formation des acteurs éducatifs sur la *sécurisation des établissements scolaires contre le trafic et la consommation de la drogue en milieu scolaire*²⁵ ;
- l'organisation, du 4 au 7 juillet 2023 à Yaoundé, par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), dans le cadre de son Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (Programme GRIDS), d'une activité de jumelage à l'intention d'agents de sécurité de la Police, des Douanes et de la Poste du Cameroun et du Congo, dans le but de leur faire acquérir des connaissances et des compétences pratiques pour détecter et intercepter en toute sécurité des substances dangereuses²⁶ ;
- le lancement, en juin 2023, de l'opération *Mbalmayo clean* par la Compagnie de Gendarmerie de Mbalmayo dans la Région du Centre, pour endiguer le trafic des drogues et des stupéfiants dans l'agglomération de Mbalmayo et ses environs, dont le bilan, six mois plus tard, fait état de :
 - soixante-deux (62) suspects interpellés et traduits devant les tribunaux pour culture, détention, trafic, recel et/ou consommation de substances psychotropes ;
 - quatre-vingt-quatre (84) kilogrammes de chanvre indien saisis, mis sous scellés et envoyés comme éléments de preuve auprès des juridictions compétentes ;

²³ *Ibid.*

²⁴ Cf. *Actu Cameroun*, « Trafic de stupéfiants : deux sacs de 100 kilogrammes de chanvre indien saisis par la Gendarmerie nationale », <https://actu cameroun.com/2023/08/08/trafic-de-stupefiants-deux-sacs-de-100-kilogrammes-de-chanvre-indien-saisi-par-la-gendarmerie-nationale/>, consultée le 29 mai 2024.

²⁵ Cf. *Koaci*, « Cameroun : lutte contre la drogue en milieu scolaire, le casse-tête de la société civile et des pouvoirs publics », <https://www.koaci.com/article/2023/08/23/cameroun/politique/cameroun-lutte-contre-la-droque-en-milieu-scolaire-le-casse-tete-de-la-societe-civile-et-des-pouvoirs-publics-171736.html>, consultée le 29 mai 2024.

²⁶ Cf. Organe international de contrôle des stupéfiants, *Rapport mondial 2023*, *op. cit.* (note n° 9).

- douze mille (12 000) comprimés de *diazépan*, neuf mille quatre cent quarante (9 440) comprimés de *tramadol* et sept mille neuf cent (7 900) comprimés d'*ezo* saisis et mis sous scellés ;
- mille six cent trente-deux (1 632) grammes de cocaïne sous divers types de conditionnement, notamment neuf cent cinquante (950) grammes de méthamphétamine appelée « *caillou* », six cent vingt (620) grammes de résidus de cocaïne appelées « *taille* » et soixante-deux (62) grammes d'autres formes de cocaïne saisis et mis sous scellés ;
- un montant de huit millions six-cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent (8 689 500) francs CFA représentant le produit des ventes des drogues et stupéfiants, saisi auprès des trafiquants ;
- trois (3) pépinières, plusieurs champs de chanvre indien et treize (13) bouteilles de 1,5 litre chacune de semences de chanvre indien détruits ;
- des armes de chasse et de fabrication artisanale ainsi que de nombreuses munitions de divers calibres saisies²⁷,

La Commission note que l'Internet offre à la fois des moyens de poursuivre les objectifs des conventions adoptées dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues mais aussi de les compromettre, dans la mesure où il permet d'adresser aux populations en général et aux jeunes en particulier, des conseils de prévention et des avertissements sanitaires concernant l'usage de drogues, afin de les informer des endroits où chercher de l'aide ainsi que des moyens d'en trouver en cas d'usage problématique, mais l'Internet – davantage les réseaux sociaux – ont également pour effet d'accroître la disponibilité des drogues sur le marché illicite et de rendre la prévention de leur trafic plus difficile pour les services de détection et de répression,

La Commission constate que les statistiques relevées dans les dix-neuf (19) Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) fonctionnels au Cameroun renseignent qu'en 2023, mille sept cent dix-neuf (1 719) consommateurs de drogues y ont été admis, soit 81,3% de jeunes âgés de quinze (15) à trente-quatre (34) ans, avec une forte prédominance de ceux âgés de vingt (20) à vingt-quatre (24) ans, suivis de la tranche de vingt-cinq (25) à vingt-neuf (29) ans et le cannabis avec 34%, est le stupéfiant le plus consommé au cours des trois dernières années²⁸,

La Commission constate également que selon l'Indice mondial du crime organisé 2023, publié le 24 janvier 2024 :

- la moyenne de la criminalité en Afrique centrale est de 5,06 sur 10 (-0,06 par rapport au dernier rapport en 2021) et la moyenne de marchés criminels est de 4,66 sur 10 (-0,13 par rapport à celui de 2021) ;

²⁷ Cf. Ministère de la Défense, « Mbalmayo clean : La compagnie de Gendarmerie de céans passe le chef-lieu du Nyong et So'o au peigne fin », <https://mindef.gov.cm/gendarmerie-nationale/2024/01/05/mbamayo-clean-la-compagnie-de-gendarmerie-de-ceans-passe-au-peigne-fin/>, consultée le 29 mai 2024.

²⁸ Cf. *Data Cameroon*, « Cameroun : la consommation du cannabis gagne du terrain », <https://datacameroon.com/cameroun-la-consommation-du-cannabis-gagne-du-terrain/>, consultée le 29 mai 2024.

- le Cameroun demeure à la 10^e place en Afrique mais a régressé à la 37^e place mondiale avec un score de criminalité de 6,27 sur 10 (-0,04 par rapport à 2021) ; le Cameroun occupait la 28^e place mondiale dans le Rapport 2021) ;
- les scores des commerces d'héroïne, de cocaïne, de cannabis et de drogues de synthèse restent inchangés (respectivement 4,5 ; 3,5 ; 7 et 7 sur 10)²⁹,

La Commission relève, pour le regretter, la faible accessibilité aux centres de réhabilitation des personnes addictes aux drogues résultant de la rareté desdits centres d'encadrement et du coût prohibitif des traitements,

La Commission note et déplore :

- la faible disponibilité des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre optimale des initiatives en faveur de la lutte contre la consommation des drogues ;
- l'incapacité d'une remontée fluide et constante des données sur la consommation des drogues à partir de la base ;
- l'inexistence d'un mécanisme fiable et constant de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur la consommation des drogues,

La Commission reste préoccupée par le fait que des mesures adéquates de contrôle et de suivi ne soient pas prises pour assurer la mise en œuvre effective de certaines décisions gouvernementales prises jusqu'ici pour lutter contre la consommation des substances psychotropes, en particulier chez les jeunes, entre autres, de la mesure visant l'interdiction de la commercialisation et de la consommation de la pipe à eau ou *chicha* sur l'ensemble du territoire national prise par le ministre de l'Administration territoriale dans un arrêté signé le 8 février 2022 ;

La Commission se félicite de la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, des recommandations formulées à leur attention dans sa Déclaration antérieure à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues, notamment :

- la finalisation le 30 novembre 2023 à Ébolowa, de la matrice d'actions prioritaires et l'élaboration du mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet de Plan stratégique national de lutte contre les drogues (PSNLD) lors de l'atelier y relatif organisé du 27 au 30 novembre 2023 par le Comité national de lutte contre la drogue (CNLD), marqué par la présence d'une trentaine de représentants issus des administrations publiques, y compris les services du premier ministre et la CDHC ainsi que des organisations de la société civile, dans le but de mettre en œuvre de nouvelles mesures efficaces dans la lutte contre les drogues³⁰ ;

²⁹ Cf. *Global Initiative Against Transnational Organized Crime*, « Indice mondial du crime organisé 2023 », <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/09/Indice-mondial-du-crime-organise%CC%81-2023.pdf>, consultée le 29 mai 2024.

³⁰ Cf. Lettre du Président de la CDHC n° 2561/23/CDHC/V-PDT/SC-PROM/SP/DPP/PROM/DST/AN du 23 août 2023, à l'attention du ministre de la Santé publique.

- la finalisation d'un avant-projet de loi en cours au sein du ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique portant promotion du civisme au Cameroun avec prise en compte du volet lutte contre la consommation de drogues³¹,

La Commission réitère ses recommandations formulées à l'occasion de la précédente édition de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, notamment :

- *aux forces de défense et de sécurité (y compris les douanes)* de mener une lutte plus acharnée contre les circuits d'entrée et de sortie, de production et de commercialisation de drogues sur le territoire camerounais, ainsi qu'une synergie renforcée entre leurs différentes structures, afin de mieux répondre à la menace sans cesse croissante du trafic de drogues et de la criminalité organisée ;
- *aux ministères de l'Administration territoriale et du Commerce* de proposer un durcissement de la législation et de la réglementation concernant, d'une part, la publicité de ces substances illicites, afin que celle-ci soit obligatoirement et systématiquement plus explicite sur l'interdiction de ces produits ;
- *au ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille* d'accélérer la mise en œuvre, sur toute l'étendue du territoire, du Programme de parentalité positive élaboré avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;
- *aux ministères de la Santé publique, des Affaires sociales ainsi que de la Jeunesse et de l'Éducation civique* d'œuvrer à la disponibilité de services de prise en charge holistique et adaptée des personnes, y compris des enfants, en proie à la dépendance aux substances psychotropes ;
- *au ministère de la Santé publique*
 - d'accorder une attention particulière au traitement des patients qui utilisent les substances psychoactives à titre médical et d'œuvrer davantage pour la réduction de la stigmatisation des toxicomanes et contre la discrimination à leur égard, la toxicomanie étant une pathologie chronique qui nécessite d'être traitée, autant que les autres maladies ;
 - de rendre les traitements adaptés aux personnes toxicomanes accessibles à tous, à travers la multiplication des centres de traitements et la réduction du coût du traitement,

La Commission recommande aux ministères des Enseignements secondaires, de l'Éducation de base, de la Promotion de la Femme et de la Famille, des Affaires sociales ainsi que de la Jeunesse et de l'Éducation civique d'intensifier les campagnes régulières de sensibilisation préventive des jeunes contre toute consommation de drogues,

La Commission recommande, une fois de plus, aux institutions spécialisées, aux partenaires au développement et aux organisations de la société civile (OSC) de se mobiliser davantage dans la lutte contre ce fléau afin de le réduire à la portion congrue.

³¹ Cf. Lettre du Président de la CDHC n° 2567/23/CDHC/V-PDT/SC-PROM/SP/DPP/PROM/DST/AN du 23 août 2023, à l'attention du ministre de la Jeunesse et de l'Éducation civique.

Pour sa part, *la Commission ne ménagera aucun effort* pour continuer à promouvoir et à protéger les Droits de l'homme en général, parmi lesquels le droit à la santé et à un environnement sain, par *la poursuite active de la mise en place de clubs Droits de l'homme dans les établissements d'enseignement secondaires et universitaires des dix Régions du pays*, par le biais d'ateliers de formation, de campagnes de sensibilisation, de plaidoyers, de visites de prisons, de missions d'enquête ainsi que dans le cadre du traitement des requêtes et de l'auto-saisine.

La Commission invite, par conséquent, *toute personne victime ou témoin d'abus ou de trafic illicite des drogues à saisir gratuitement la Police au 117 ou la Gendarmerie au 113*, elle invite également toute personne victime ou témoin de violation des Droits de l'homme en général - et de violation du droit à la santé et à un environnement sain en particulier - à la saisir, y compris par le truchement de son **numéro vert**, le **1523**.

Adresses utiles de la CDHC

Site web: www.cdhc.cm

Comptes Facebook et X (ancien Twitter): *Cameroon Human Rights Commission*

Compte WhatsApp : 691 99 56 90

Fait à Yaoundé, le 26 juin 2024



James MOUANGUE KOBILA